

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

## Communauté de communes La Domitienne

Séance du jeudi 10 avril 2025

<b>Délibération</b>
<b>N° 25.062.2</b>
<b>En exercice ... 37</b>
<b>Présents ..... 24</b>
<b>Votants ..... 30</b>
<b>Pour ..... 30</b>
<b>Contre ..... 0</b>
<b>Abstention .... 0</b>

<b>PÔLE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL - SERVICE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE</b>
<b>RÉSEAU LOCAL D'INITIATIVES SOCIO-ÉCONOMIQUES LES SABLIÈRES (RLISE) - CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS ET DE MOYENS POUR LES ANNÉES 2025 À 2028 - APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE</b>

*Date de la convocation : 04/04/2025*

L'an deux mille vingt-cinq  
**Et le 10 avril à 18h30**

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, dans la salle « Jacques Maurel » de l'Hôtel communautaire à Maureilhan, sous la présidence de **monsieur Alain CARALP, Président.**

**24 Conseillers communautaires présents :** monsieur Henri BEC, madame Patricia BERTHOMIEU, monsieur Thierry CALMEL, monsieur Alain CARALP, monsieur Alain CASTAN, madame Valérie CHABOT, madame Marcelle COUDERC, madame Françoise CRASSOUS, monsieur Pierre CROS, monsieur Bruno DAMBLEMONT, monsieur Thierry DAURAT, madame Géraldine ESCANDE-COLIN, monsieur Bernard GUERRERE, monsieur Jean-François GUIBBERT, monsieur Jean-Philippe JUAN, madame Maryse LACOMBE, madame Sandra PACHOT, monsieur Serge PESCE, madame Nathalie PIQUES, madame Marlène PUCHE, monsieur Christian SEGUY, monsieur Robert SENAL, madame Brigitte SOULET, madame Maryline TUCA.

**6 Conseillers communautaires absents représentés :** monsieur Serge BACCOU (représenté par monsieur Bruno DAMBLEMONT), monsieur Bruno BERRAH (représenté par madame Valérie CHABOT), madame Patricia CATHALA (représentée par monsieur Pierre CROS), monsieur Thierry MAURAT (représenté par monsieur Alain CARALP), madame Viviane ROUQUET-TAFANI (représentée par monsieur Robert SENAL), monsieur Philippe VIDAL (représenté par madame Marcelle COUDERC).

**7 Conseillers communautaires absents excusés :** monsieur Didier CAYLA, monsieur Cédric GARCIA, madame Catherine LIMORTÉ, madame Brigitte MATHE-MAURY, monsieur Elian PALAZY, monsieur Jean-Pierre PEREZ, madame Mireille TORTES.

**Secrétaire de séance :** madame Brigitte SOULET.

\*\*\*\*\*

**Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire  
de la Communauté de communes La Domitienne**

**Séance du jeudi 10 avril 2025**

---

**Réseau local d'initiatives socio-économiques Les Sablières (RLIse) - Convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens pour les années 2025 à 2028 - Approbation et autorisation de signature**

---

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L5211-1 ;

**Vu** les statuts de la Communauté de communes La Domitienne ;

**Vu** les statuts du RLI ;

**Vu** la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens entre la Communauté de communes La Domitienne et le Réseau local d'initiatives socio-économiques Les Sablières pour les années 2022 à 2024 signée le 30 décembre 2021 ;

**Vu** le projet de convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens pour les années 2025, 2026, 2027 et 2028 ci-annexé ;

**Considérant** que, conformément aux statuts, la Communauté de communes est compétente en matière d'actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 du Code général des collectivités territoriales, et d'actions spécifiques de cohésion sociale permettant l'insertion sociale et professionnelle ;

**Considérant** que le RLIse a pour objet social, notamment, de mettre en œuvre, d'animer et de développer les politiques de l'emploi et de l'insertion par l'activité économique prioritairement sur le territoire des collectivités adhérentes ;

**Considérant** que, dans le cadre de ses actions en faveur de l'emploi, l'association peut effectuer des actions de formation continue, des ventes et des prestations de service, pour son propre compte ou au titre des porteurs de projets qu'elle accompagne ;

**Considérant** qu'ainsi des conventions pluriannuelles entre les deux parties régissent, depuis l'année 2007, les conditions de mise en œuvre de ces objectifs prévoyant, notamment, une mise à disposition de moyens et une participation financière ; qu'aussi, il est proposé une convention quadriennale 2025-2028, s'inscrivant dans la continuité de cette démarche, ayant pour objet de définir les objectifs et les engagements réciproques des deux parties et les conditions dans lesquelles la Communauté entend apporter son concours en moyens humains, matériels et financiers aux activités menées par l'Association ;

**Considérant** le respect des engagements du RLIse relevant de la précédente convention d'objectifs 2022 - 2024 en termes de justificatifs présentés (comptes rendus financiers et d'assemblée générale, comptes annuels et rapports du commissaire aux comptes, rapports d'activité, etc.) et de communication via l'affichage du soutien de la collectivité notamment ;

**Considérant** que le bilan d'activité 2022 à 2024 présenté par le RLIse répond aux objectifs et engagements mentionnés dans la précédente convention d'objectifs ;

**Considérant** que la Communauté de communes contribue financièrement pour un montant de 100000 € en 2025 ; que pour les deuxième et troisième années et quatrième année d'exécution de la présente convention (2026 , 2027 et 2028), les montants prévisionnels des contributions financières de La Domitienne pourraient s'élever également à 100 000€ par an ; que la Communauté de communes procède à une évaluation contradictoire avec le RLI de la réalisation du programme d'actions auquel elle a apporté son concours, sur un plan quantitatif comme qualitatif ;

Sur le rapport et l'exposé de **monsieur Pierre CROS, 3<sup>ème</sup> vice-Président,**

Après en avoir délibéré,

Sur 30 membres présents ou représentés au moment du vote,

**À l'unanimité,**

**I. APPROUVE** les termes de la convention partenariale avec le Réseau Local d'initiatives socio-économiques (RLIse) pour la mise en œuvre de la compétence « Insertion/emploi » pour les années 2025 à 2028.

**II. AUTORISE** monsieur le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

**III. PRÉCISE** que la contribution financière de La Domitienne s'élève à 100 000€ en 2025 et que pour les deuxième et troisième et quatrième années d'exécution de la présente convention (2026 et 2027 et 2028), les montants prévisionnels des contributions financières de La Domitienne s'élèveraient également à 100 000€.

**IV. CHARGE** monsieur le Président de faire procéder à la publication de cette délibération sur le site internet de La Domitienne, à sa transmission au contrôle de légalité et à son insertion au registre des actes administratifs de La Domitienne.

**V. INFORME** que, dans un délai de deux mois à compter de son entrée en vigueur, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montpellier, y compris par l'application Télérecours citoyens qui est accessible depuis le site internet : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Président de la Communauté de communes La Domitienne,

Alain CARALP



Délibération transmise au représentant de l'Etat le **17 AVR. 2025**

Délibération certifiée publiée sur le site internet de La Domitienne le

**17 AVR. 2025**

Signature du secrétaire de séance :

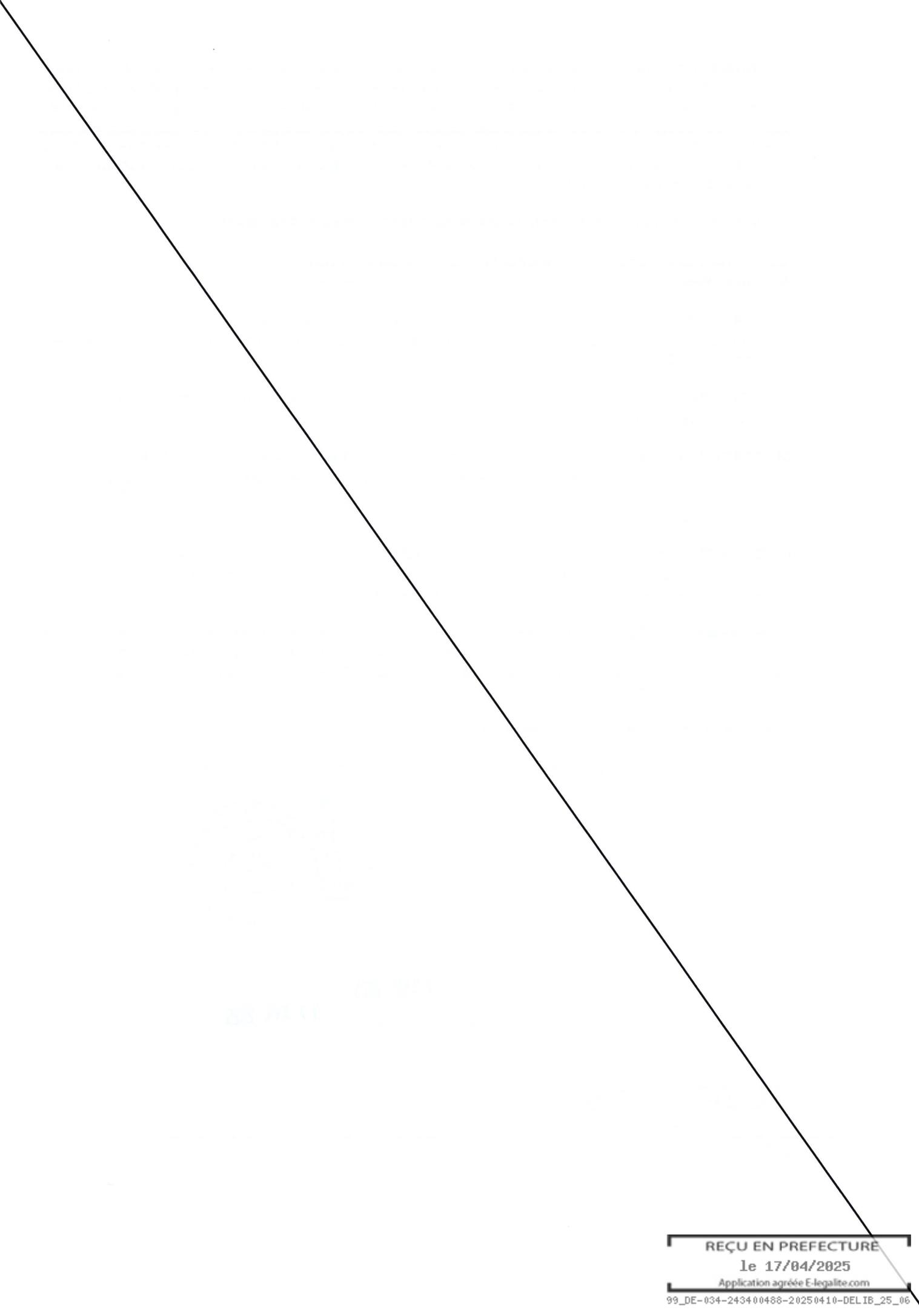
Brigitte SOULET

REÇU EN PRÉFECTURE

le 17/04/2025

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-034-243400488-20250410-DELIB\_25\_06



ES 2025

REÇU EN PREFECTURE  
le 17/04/2025  
Application agréée E-legalite.com